

**CONSEIL SYNDICAL JEUDI 27 JANVIER 2022**

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	LARRALDE André	ALDANA-DOUAT Eneko	LASSABE Gilles
BERARD Marc	LASCUBÉ Grégoire	AROSTEGUY Maider	LASSERRE Jean-François
BERTHET André	MAZAIN Eric	BARETS Claude	MIALOCQ Marie José
COSCARAT Jean-Michel	MOUESCA Colette	BETAT Sylvie	PREBENDÉ Jean-Louis
DAGUERRE Mayie	OÇAFRAIN Jean-Marc	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	ROLLING Eric
DE PAREDES Xavier	SAINT ESTEVEN Marc	CARRERE Bruno	SORHUET Vincent
ELGART Xavier	THICOIPÉ Xabi	CASCINO Maud	VAQUERO Manuel
ELGOYEN-HARITCHET Valérie		CIER Vianney	
ESPILONDO Pierre		CORRÉGÉ Loïc	
GASTAMBIDE Arño		COURCELLES Gérard	
GOYTY Xalbat		DAGUERRE-ELIZONDO M-Christine	
HARAN Gilles		DUHART Agnès	
HARGUINDEGUY Jérôme		ETCHEBER Pierre	
IRIART Jean-Pierre		GOBET Amaia	
DAGORRET LACARRA Anita		GONZALEZ Francis	
LACASSAGNE Alain		GOYHETCHE Ramuntxo	
LAHORGUE Michel		LABÈGUERIE Marc	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	BELIN Eva	FICHOT Julien
LESTANGUET Jean-Romain		DUBERT Francis	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	CURUTCHET Cédric	BARETS Claude	COSCARAT Jean-Michel
CARRERE Bruno	HIRIBARREN Mikel	BELIN Eva	DUFAU Isabelle
CASCINO Maud	DUMORTIER Anne	ETCHEBER Pierre	DAGUERRE Mayie
COURCELLES Gérard	LACOSTE Xavier	LABÈGUERIE Marc	LAHORGUE Michel
PREBENDÉ Jean-Louis	MAILHARIN Jean-Claude	DUHART Agnès	LACASSAGNE Alain
		CIER Vianney	DAGUERRE Mayie
		SORHUET Vincent	HARGUINDEGUY Jérôme

Le conseil syndical s'est réuni dans la salle Haitz Ondoan à Mouguerre le 27 janvier 2022 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché sur le panneau d'affichage du syndicat mixte le 28 janvier 2022.

<p>Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2022  Délégués titulaires en exercice : 66 (dont 1 siège vacant)  Membres titulaires et suppléants présents : 32  Membres votants (présents ou représentés) : 39</p>
---

Président de séance : Marc BERARD, Président  
Secrétaire de séance : André LARRALDE

*Rapporteur : Marc BERARD, Président*

Depuis les lois dites « Grenelle », de nombreuses évolutions législatives exigent des documents de planification et d'urbanisme un suivi précis de la consommation de l'espace.

Les évolutions récentes introduites par la loi Climat et Résilience obligent désormais à suivre à la fois la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par les espaces urbains et l'artificialisation. Ces deux approches étant différentes.

**Le suivi de la consommation de l'espace nécessite des données d'occupations du sol suffisamment précises et régulièrement mises à jour.**

En Nouvelle-Aquitaine, il existe une donnée d'occupation du sol régionale (OCS) élaborée depuis 2010 par le GIP ATGeRI (Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques).

Comme pour tous les territoires de l'ex-Aquitaine, actuellement trois millésimes sont disponibles 2000, 2009, 2015 ; le millésime 2020 devrait être livré en 2022.

Cette donnée de référence, co-construite avec les acteurs de Nouvelle Aquitaine, est celle utilisée par la Région pour suivre et évaluer les objectifs de réduction de la consommation foncière fixés par le SRADDET.

Or depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine propose d'accompagner les acteurs locaux qui souhaitent disposer d'une occupation du sol locale (OCSL) plus précise et/ou à une autre date dans le respect des spécificités de l'OCS régionale, afin de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, des SCOT en particulier (*cf. délibération 2020.428.CP*)

Dès 2010, le Syndicat a souhaité disposer de cette donnée, en bénéficiant d'une unité minimale de collecte (UMC) affinée. Ce qui signifie que pour toutes les nomenclatures de la base de données (63 modes d'occupation renseignées) le territoire dispose d'une UMC de 1000 m<sup>2</sup> ; lorsque la donnée Régionale est produite avec une UMC de 1000 m<sup>2</sup> dans l'urbain et de 10 000 m<sup>2</sup> pour les espaces naturels, agricoles et forestiers.

En 2018, le Syndicat avait sollicité la couverture de son nouveau périmètre avec cette donnée affinée, augmentée de l'année de référence 1985.

En 2022, il s'agit pour le Syndicat d'actualiser cette base de données en intégrant la donnée 2020, avec une UMC affinée, et une évolution de la nomenclature sur l'ensemble des millésimes existants.

Afin de disposer de la donnée OCS 2020 affinée, pour nourrir les travaux du SCoT mais également les PLUi en cours d'élaboration, le Syndicat propose de s'inscrire dans la continuité du marché initié par le GIP ATGeRI sur l'ensemble de la Région. Ce qui doit nous permettre de bénéficier de conditions préférentielles (coûts optimisés du fait des délais de traitement pour le SCoT PBS intégrés dans le rythme de production de la mise à jour régionale).

#### 1. Actualisation 2020 de la données OCS affinée à l'échelle du SCoT Pays Basque & Seignanx

Comme pour les millésimes déjà réalisés, l'actualisation 2020 affinée est confiée au prestataire retenu par le GIP ATGeRI pour la mise à jour de l'OCS à l'échelle régionale.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**  
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 23/02/2022

Le prestataire est la société CLS.

CLS assurera la mise à jour de la base de données d'OCS multi date du territoire du SCoT Pays Basque & Seignanx, intégrant la nouvelle nomenclature à l'ensemble des millésimes existants, y compris 1985.

Le budget alloué à cette actualisation est de 19 200 €, au titre des études nécessaires à l'élaboration du SCoT (ligne 202).

- Montant total hors taxe de cette mission est estimé à 16 000 €
- Montant total TTC est estimé à 19 200 €

Délai de réalisation : 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Le travail a été engagé dès décembre 2021, mais l'impact budgétaire sera intégralement impacté en 2022.

## 2. Sollicitation de l'aide régionale à l'élaboration d'une donnée OCS locale

Afin de faciliter l'élaboration des SCoT, la Région a instauré une aide à l'élaboration des OCS Locale.

Cette subvention de 30% du coût d'élaboration en HT, est plafonnée à 30 000€ par cartographie.

Le Syndicat sollicitera ce subventionnement.

### **Le Conseil Syndical délibère à l'unanimité :**

- ⇒ **Confier** à CLS la réalisation de l'actualisation des données affinées d'occupation du sol à l'échelle du SCoT.
- ⇒ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget.
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec CLS et à solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine.

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,  
Marc BERARD

